



Tribunal de proximite, juge et pas convoque

Par **loulou05**, le **09/02/2009** à **10:02**

bonjour

il se trouve que j ai ete condamne pour un vieux contentieux (7 8 ans) avec une compagnie d assurance devant le juge de proximite

j ai ete absent de mon domicile pendant plusieurs mois et avait oublie cette affaire

je n ai donc jamais recu de convocation pour me presenter devant cette juridiction et n ai pu ni me defendre ni me faire représenter

depuis lors (avril 2008 semble il) un huissier empile les procedures , ce que j ai decouvert lorsque mon directeur de banque m en a informe

j aimerai pouvoir defendre mon cas devant cette juridiction

la somme en litige est 5600 FRANCS donc ancienne histoire que j aimerai boucler

donc que faire

merci

Par **ellaEdanla**, le **10/02/2009** à **14:37**

Bonjour,

en vertu de quel titre exécutoire l'huissier vous poursuit-il ? un jugement rendu par le Juge de Proximité ou une ordonnance d'injonction de payer ?

Merci de répondre à cette question, les deux procédures sont différentes.

Cordialement.

Par **loulou05**, le **10/02/2009** à **16:52**

bonjour

c est un jugement qui a ete rendu en mon absence car je n avais pas ete avise